Pour la rentrée de janvier 2022, le <u>masque reste obligatoire</u> à l'école. Prévoir **2 masques** propres par jour.

Lorsqu'un élève est cas POSITIF, les élèves de sa classe sont considérés comme cas contact à risque et ce sont des enfants à qui LA DIRECTRICE transmettra un document leur permettant d'obtenir des autotests gratuits ainsi qu'une attestation sur l'honneur à signer par les parents qui s'engagent à faire un autotest à leur enfant à jour 0 + au 2ème jour et au 4ème jour.

<u>Cas positif</u>: \*Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48h.

\*Isolement de 7 jours dans le cas contraire.

La directrice